

Déversement d'eaux usées de Montréal : Une démonstration de la désinvolture de nos gouvernements dans la gestion des eaux

L'ampleur de la réaction de la population au déversement d'eaux usées de la Ville de Montréal et à la pollution bien réelle qu'il provoquera témoigne de son indignation face à la désinvolture de nos dirigeants.

Au premier chef, la Ville de Montréal, qui a faussement invoqué l'urgence d'aménager une chute à neige dans le cadre des travaux du projet Bonaventure. Or, il est prévu dans le document d'appel d'offres que l'intercepteur resterait en fonction pendant les travaux. De plus, en ce qui concerne l'enlèvement des cintres, les travaux pourraient être réalisés plus rapidement. C'est ce que vient de révéler le Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de la Ville de Montréal représentant notamment ses ingénieurs. La Fondation Rivières, tout comme le syndicat, demande d'évaluer la réalisation des travaux sans assécher l'intercepteur sur toute sa longueur et déplore qu'il n'ait pas été prévu que l'Entrepreneur reçoive un bonus s'il réalisait plus rapidement ses travaux. En augmentant, par exemple, le nombre d'équipes. Incidemment, la Ville n'a toujours pas produit de rapport présentant toutes les justifications et efforts visant à identifier des solutions alternatives pour minimiser le déversement d'eau polluée.

Au deuxième chef, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) n'a guère brillé dans son analyse qui n'était basée que sur la déclaration de la Ville. Tout en indiquant « qu'une importante contamination microbiologique » serait occasionnée, le MDDELCC a conclu son rapport en demandant un suivi de la pollution pendant le déversement... et en demandant à la Ville de ramasser ses débris, sans fixer de délai ni l'étendue de la corvée...

La population du Québec a été consternée d'entendre la fausse déclaration du Ministre Heurtel invoquant la possibilité d'une contamination de l'eau potable de Montréal si les travaux n'étaient pas autorisés. Évidemment, il ne comprenait pas le dossier. Et il a minimisé dès le départ les conséquences du déversement. C'est à se demander si son Ministère connaît l'emplacement des prises d'eau et des rejets d'eaux usées des municipalités. Incidemment, la Ville n'était pas en mesure de nommer les municipalités dont la prise d'eau serait affectée lors de sa conférence de presse du 2 novembre.

Quand au gouvernement fédéral, il s'est immiscé tardivement dans le dossier. Ils ont traîné les pieds, comme on dit. La Ville a pourtant mentionné en conférence de presse qu'une entente Canada-Québec lèverait ce dernier obstacle au début des travaux. La confusion dans les juridictions augmente d'un cran mais elle s'éclaircit sur un point : Environnement Canada n'émet pas d'autorisation de pollution, il ne fait que donner des amendes. Mais pourquoi la ville de Victoria n'a-t-elle pas d'amende puisqu'elle déverse directement ses eaux usées en mer ? Sûrement parce que la réglementation fédérale accorde à tous les pollueurs un délai de plus de 25 ans, soit jusqu'en 2040, pour faire cesser de telles pollutions.

La pollution occasionnée par les débordements d'eaux usées est bien réelle

Il y a deux ans, un reportage de l'émission Enquête a montré le drame vécu par une famille dont l'enfant a été gravement malade en se baignant en aval d'un déversement en Estrie.

D'autre part, en 2009, l'Association de protection de l'environnement du lac Raymond et de la rivière du Nord inc. a obtenu gain de cause en justice pour faire cesser les déversements de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts dans la rivière et le lac.

En 2012, la Fondation Rivières a réalisé dix portraits des déversements sur autant de rivières et dénoncé publiquement l'ampleur du problème dans l'ensemble du Québec.

Depuis, la surveillance gouvernementale a paradoxalement été réduite et les municipalités s'autocontrôlent depuis 2014. Les rapports annuels n'ont pas été publiés depuis 2013. Voilà pourquoi la Fondation Rivières a ciblé ce problème dans les priorités d'action de son Plan stratégique.

La crise de Montréal a certes permis de voir la grande sensibilité de la population quand il est question de son eau. Mais il ne faut pas « diluer » le problème sous prétexte qu'il se produit de très nombreux débordements inacceptables. Si certains sont « nécessaires », d'autres, très nombreux, ne respectent pas les exigences du MDDELCC.

Et pourtant, les gouvernements n'imposent aucune sanction contre les contrevenants, notamment des municipalités ou des industries, comme cela s'est produit cet été sur la rivière Yamaska. La suggestion de Luc Ferrandez de prévoir un dédommagement financier pour l'accélération de travaux d'assainissement mérite certainement d'être approfondie.

Nous soulignons enfin le témoignage du biologiste Pierre Dumont qui constate les impacts réels de la pollution sur la faune aquatique du lac Saint-Pierre. Les effets s'y accumulent et il faudrait donner plus souvent la parole aux pêcheurs et usagers, qui sont souvent les mieux placés pour témoigner des conséquences de cette pollution.

Les Québécois ont investi massivement depuis trente ans pour assainir leurs eaux. Il serait regrettable, qu'à cause du laxisme des différents niveaux de gouvernements, ils ne puissent profiter d'un plein usage d'une eau de qualité.

Montréal, le 12 octobre 2015

Roy Dupuis, administrateur, cofondateur et porte-parole
Fondation Rivières
454, av Laurier Est
Montréal, Qc H2J 1E7

Contact: Catherine Huard, directrice générale, 514 834-3031